

et précise à ces impressions encore insondées ou méconnues faute d'analyse. Ce qu'elle livre au public, c'est cet examen détaillé qui facilite à tous le jugement définitif qu'attend l'œuvre nouvelle. Heureuse si elle a su trouver l'expression fidèle de la pensée générale ! heureuse si son initiative n'a fait que devancer cette opinion commune, et si elle voit plus tard le public sanctionner ses révélations ! C'est là la tâche de la critique : disons mieux, c'est sa juridiction. Elle n'en a pas d'autre. On attend d'elle un jugement, non une passion. Pour faire son œuvre, il lui faut donc, avant tout, les qualités premières d'un juge, la sincérité, l'impartialité. Cette œuvre est grave, et elle doit se montrer calme et désintéressée. La critique est la véritable magistrature de la république des lettres. La satire, qui se donne comme sa sœur, n'est que la fille des passions, brûlante et incisive comme elles, mais comme elles sans autorité. On peut, un instant, se laisser amuser par sa verve et ses vives allures, étonner et éblouir par son audace et son éclat ; mais nul esprit bien fait ne peut accepter ses paroles mortantes comme un jugement digne d'être écouté.

A ces qualités premières et en quelque sorte magistrales, la critique doit joindre une vertu qui est plutôt un don sans lequel les autres dons les plus éminents resteraient dans l'impuissance ; c'est la vertu, le don de la sympathie, non pas pour l'auteur, mais pour l'œuvre qu'elle a jugée. Cette sympathie secrète est le lien nécessaire entre la critique et le livre ; c'est la clef qui seule en ouvrira les trésors cachés.

—Le sens de l'œuvre échappe nécessairement à tout critique qui n'apporte pas à l'étude d'un livre ces dispositions bienveillantes du cœur et de l'esprit. En justice ordinaire, le juge froid et indifférent est déjà un juge suspect, tout prêt à devenir hostile. Il lui est défendu de se montrer passionné ; mais il est bon qu'il soit ému. L'émotion du critique devant la pensée du livre n'est qu'un avertissement salutaire de sa conscience et un gage de la sincérité de son examen. On n'étudie bien, en effet, que ce qui attire, et il n'y a pas à faire l'étude d'un livre dont la lecture nous laisse froids. Mieux vaut s'abstenir, comme le juge qui se récuse dans une cause dont la solution lui paraît en dehors de son aptitude ou contraire aux mouvements secrets de sa conscience.

La sympathie pour l'œuvre une fois entrée au cœur, le critique en recevra à son tour l'intelligence pénétrante de l'œuvre elle-même, car on analyse toujours heureusement ce qu'on a vivement senti. Souvent aussi la critique gagnera à ce commerce intime avec la pensée de l'auteur l'attrait de la forme, qui achèvera d'imprimer à son travail l'autorité nécessaire. Le critique devra donc à ces bons procédés de sa pensée l'avantage éminent de s'élever à son tour à la hauteur de l'art lui-même. La critique, en effet, fait partie de l'art. Elle ne doit jamais oublier cette commune et sainte origine avec lui. Elle est son interprète et sa sœur, jamais son hôte perfide ou son ennemi intime. Elle vit de sa vie, et ne brille que de son éclat. Elle expirerait le même jour que lui, comme elle est née le même jour. Elle doit donc puiser aux mêmes sources, et se rendre familières les mêmes études.

L'imagination, qui n'est que le don d'être ému et de rendre l'émotion, est donc la qualité la plus essentielle du critique. Celui qui en est dénué n'est qu'un aveugle qui veut juger de la splendeur des cieux. L'instinct du beau, le don de l'émotion, manquent là où l'imagination est absente. La critique est donc impuissante là où elle est froide et indifférente, faute d'imagination. Sa froideur l'expose au plus mauvais des jugements, au contre-sens.

## SEMAINE POLITIQUE

Les débats sur l'Adresse, dont la politique concernant les chemins de fer formaient la partie importante, ont occupé une partie de la semaine dernière.

C'est le nouveau député de Montmagny, M. Landry, qui avait été chargé de répondre au discours du trône ; M. Ogilvie, député de Montréal-Centre, secondait l'Adresse.

Le chef de l'opposition, M. Joly, ainsi que quelques autres membres ont riposté, comme c'est d'usage, et, en terminant, le membre pour Lobinière a présenté en amendement à l'Adresse la résolution suivante :

« Mais cette chambre est d'opinion qu'à près les grands sacrifices que la province de Québec a faits pour ces entreprises, il est juste que le gouvernement fédéral lui vienne en aide, car les chemins de fer de la Rive Nord et de Montréal, Ottawa et Océan font partie de la ligne du chemin de fer du Pacifique. »

Le vote, survenu après une longue et intéressante discussion à laquelle prirent part MM. Loranger, Church, Tailion, Mathieu, Laframboise, Lafontaine, Marchand, Irvine, l'hon. M. Angers, donna les résultats suivants :

Pour : Bachand, Bisson, Cameron, Daigle, Joly, Laberge, Lafontaine, Laframboise, Marchand, Mollen, Paquet, Préfontaine, Rinfret, Watts, et Wurtele. —15.

Contre : Angers, (Sol. Gé.,) Baker, Beaujou, Beauchêne, Chapleau, Charlebois, Chauveau, Church, (Proc. Gén.,) DeBeaujeu, Deschêne, Duthamel, Dulac, Fradette, Garneau, Gauthier, Gendron, Houde, Irvine, Lacerte, Lalonde, Landry, Larochelle, LaRue, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Malhiot, Martin, Mathieu, McGauvin, Méthot, Ogilvie, Ouiimet, Peltier, Picard, Robert, Robertson, Roy, Sawyer, Sheyn, St. Cyr, Sylvestre, Taillon, Thornton, Verrault. —45. Majorité : 30.

L'hon. M. Irvine propose alors, secondé par M. Wurtele, que le quatrième paragraphe des résolutions soit amendé en y ajoutant ces mots :

« Que cette chambre désire exprimer l'espoir qu'en poussant les travaux des deux lignes de chemin de fer, il ne sera fait aucune dépense de nature à surcharger la province ; qu'il ne sera pas levé de taxes supplémentaires, et que tous les chemins de fer dans la même position participeront à ces subsides. »

Cette motion est perdue sur une division de 16 pour et 44 contre.

Les résolutions furent alors adoptées, et une adresse à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur rédigée, présentée et adoptée.

La chambre locale offre cette fois-ci une physionomie nouvelle, car bon nombre des représentants de la session dernière ont été remplacés à leurs sièges par de nouveaux visages.

C'est là le résultat habituel des luttes politiques.

Voici d'ailleurs une des listes exacte des changements apportés à la représentation provinciale par les dernières élections générales :

M. Pâquet remplace M. Blachet, pour Lévis ; M. Loranger, M. Bellerose, pour Laval ; M. Frédette, M. Pelletier, pour Bellechasse ; M. Préfontaine, le Dr. LaRocque pour Champlain ; M. St. Cyr, M. Trudel, pour Champlain ; M. Gauthier, M. Gagnon, pour Charlevoix ; M. Price, M. Baby, pour Chicoutimi ; M. Charlebois, M. Esinhart, pour Lapiarie ; M. Barker, M. Brigham, pour Mississquoi ; M. Landry, M. Langlois, Montmagny ; M. Ogilvie, M. Alexander, pour Montréal-Centre ; M. Tailleur, M. David, pour Montréal-Est ; le Dr. Duthamel, M. Eddy, pour le comté d'Ottawa ; M. Shryne, M. Valin, pour Québec-Est ; M. Mathieu, M. Dorian, pour Richelieu ; le Dr. Lacerte, M. Gérou, pour St. Maurice ; M. Deschênes, M. Mailloux, pour Témiscouata ; M. Wurtele, M. Duguay, pour Yamaska ; M. Thornton, M. Locke, pour Stanstead.

Quant à la province de Manitoba, MM. Royal et Davis, ont obtenu en sa faveur des conditions financières fort avantageuses.

Le *Globe* s'exprime ainsi à ce sujet : « Le gouvernement ayant considéré la demande

de Manitoba concernant une augmentation de subsides, en est venu à une décision à ce sujet. La dépense du gouvernement local dépasse \$100,000 par année. Après examen, le gouvernement est d'opinion que ce montant devrait être réduit à \$70,000, par l'abolition du Conseil Législatif, la diminution des impressions et la suppression d'autres dépenses non nécessaires. Ce retranchement une fois fait, et le gouvernement convaincu de la bonne foi des réformes accomplies, on augmentera le subside jusqu'au chiffre de \$90,000, ce qui sera suffisant pour faire face aux dépenses législatives convenablement diminuées, et laissera un reste suffisant pour l'éducation et les améliorations publiques. Cette aide financière dépend entièrement de la diminution des dépenses. Les dettes que l'on veut mettre à la charge de la Puissance seront examinées par l'hon. M. Burpee, le ministre des douanes, et si, d'après son avis, le gouvernement fédéral doit accepter quelques unes de ces dettes, il les recommandera. »

En Europe, les événements de l'Herzogovine semblent prendre une tournure grave, et des complications sérieuses pourraient s'élever de ce côté.

Ce qui après la question d'Orient occupe l'Angleterre, c'est le voyage du Prince de Galles aux Indes. Samedi, 6 courant, le Prince et sa suite sont arrivés aux Indes. Le *Sérapis* a jeté l'ancre à Bombay, où la troupe royale a été reçue en grande pompe par Lord Nopier, de Magdala, Sir Philip Wadehouse, le gouverneur de Bombay et plusieurs autres dignitaires britanniques, accompagnés de 70 princes et chefs indigènes. Les rues de la ville étaient brillamment décorées, et le soir eut lieu une grande illumination. Le Prince a reçu un accueil chaleureux de la part des européens et des indigènes.

En France, l'Assemblée Législative a voté, après de chaleureux débats, l'article principal de la loi électorale, article qui consacre le vote par arrondissement au lieu du vote par département. Le cabinet, qui n'avait pas fait de la mesure une question ministérielle, a remporté la victoire par une majorité de 31 voix. L'article a eu en sa faveur 357 votants contre 326.

En Espagne, le gouvernement est sur le point d'arriver à une entente avec le St. Siège relativement au concordat.

A. ACHINTRE.

## AVENTURIERS ET CORSAIRES

### LE GAOULÉ

IX

(Suite)

—Allons donc, monsieur le marquis ! Ou bien ne soyez pas généreux au delà des limites permises, ou bien permettez-nous de vous éclairer. Cette femme, dont vous faites étalage, est une aventurière. Elle n'est point comtesse de Saint-Chamans : elle se nomme madame Dubost, et son mari est en mon pouvoir depuis le lendemain de votre arrivée en cette île. Cette femme le suit, et c'est afin de faire enlever Dubost qu'elle a appelé à son aide une bande d'esclaves marrous pour soulever les nègres de mon habitation.

—Où sont les preuves de ce que vous dites là, monsieur ? Montrez-moi cet homme, que je l'interroge.

—Vous l'entendrez, monsieur le marquis, lorsqu'il en sera temps. Dubost n'est plus ici ; vous pourrez faire fouiller toute mon habitation, vous ne trouverez pas ce témoin que je garde en lieu sûr, pour le produire au jour de la justice, et alors que j'aurai reçu de Paris les renseignements que j'y ai demandés.

La Varenne avait écouté, avec une extrême avidité, les confidences de Du Buc.

—Je comprends maintenant, se dit-il après un moment de réflexion, la cause de

la haine de madame de Saint-Chamans contre M. Du Buc.

Le marquis se promenait à grands pas dans la pièce où ils étaient tous trois enfermés. Il s'arrêta tout à coup : un sourire plissa sa lèvre, et il murmura, en fixant sur Du Buc un regard de triomphe :

—Je tirerai parti de cette confidence... à ma manière et dans mon intérêt.

Puis il continua sur un ton de bienveillance :

—Vous venez de me révéler des choses d'une extrême gravité. Sans chercher à me rendre compte, dès ce moment, du but que peut avoir madame de Saint-Chamans à jouer un tel rôle, il y a dans sa conduite un mystère que je dois éclaircir. Vous mettez, messieurs, comme chefs de ce mouvement insurrectionnel — et la Varenne insista sur cette phrase compromettante pour les deux jeunes créoles — vous mettez à votre soumission et à la pacification de la colonie des conditions que je suis prêt à exécuter loyalement. M. du Parquet et vos délégués seront rendus à la liberté, et madame de Saint-Chamans sera l'objet d'une active surveillance. Puis je, en retour, compter sur votre parole, messieurs ?

—Ni M. Du Buc, ni moi, répliqua Henri en tendant franchement la main au gouverneur, nous n'acceptons le titre de chefs de révoltes ; mais, nous pouvons vous l'affirmer, dès que vous aurez tenu vos promesses, nous emploierons toute notre influence à faire rentrer les colons dans l'ordre.

—A merveille, messieurs : aussi comprendrez-vous aisément le désir que j'éprouve de me rendre promptement à Saint-Pierre.

Les deux créoles et le gouverneur allaient se séparer, après avoir échangé sinon de cordiales, du moins de politiques poignées de main, lorsque de grands cris de détresse se firent entendre au bout de la savane. Henri ouvrit la croisée et aperçut Lucinde, qui s'élança vers lui.

—Maitre ! maitre ! disait-elle, un horrible malheur ! ...

Ce fut tout ce que put dire la jeune nègre, qui indiqua par un geste que la parole lui manquait, et en même temps elle porta la main à son col pour faire comprendre la nature du crime qu'elle venait raconter : puis elle s'évanouit aux pieds d'Henri, qui ne trouva plus à ses côtés que Du Buc. Un nuage de poussière tourbillonnant à deux cents pas plus loin, leur annonça que le marquis de la Varenne était parti avec ses officiers.

Voici la scène à laquelle Lucinde avait assisté ou dont elle avait pu du moins constater le sanglant dénouement.

X

Au moment où éclatait au Prêcheur le mouvement insurrectionnel dont nous venons de voir l'avortement, Fabulé était descendu de la montagne Pelée, à la tête d'une trentaine de ses nègres, se dirigeant au pas de course sur l'habitation d'Autan.

Suivant les indications fournies par deux espions caraïbes qu'il avait dépeçés en avant, il savait ne devoir rencontrer aucune résistance à ses projets. Fabulé arriva sur les lisières de l'habitation, quelques instants à peine après le départ de la Varenne ; il put même apercevoir encore resplendir la dorure des habits du gouverneur et des officiers qui l'accompagnaient.

L'instant était on ne peut plus propice à l'accomplissement du crime que le chef marrou avait mission d'exécuter. Tous les esclaves, moitié par terreur, moitié par une vague espérance qu'ils n'osaient s'avouer, avaient fui l'habitation : les uns s'étaient enfermés dans leurs cases, les autres étaient l'issue de l'insurrection qu'il traînait dans leur voisinage. Les domestiques de la maison, attirés par la curiosité, avaient suivi, en courant, le groupe brillant des officiers. Antillia, debout sur le seuil de la porte, admirait aussi ces éclaboussures d'or, que le galop des chevaux faisait jolir des épaulettes et des habits.

Fabulé fondit comme un tigre sur la case, en poussant des cris épouvantables. Antillia, pâle de terreur, rentra brusquement, et se réfugia instinctivement aux côtés du vieux chevalier, son père.

—Qu'as-tu, mon enfant ? demanda M. d'Autan.

—N'entendez-vous pas ces cris, mon père ? répondit la jeune fille en entourant de ses bras le cou du vieillard, à qui elle faisait en même temps un rempart de son corps.

—Des cris terribles en effet ! Et depuis quand y a-t-il des chacals dans ce pays ?

M. d'Autan voulut se lever de son fauteuil ; mais l'étreinte où le retenait sa fille le fit tomber assis, pâle et rugissant de colère.

—Au secours ! au secours ! cria Antillia